

Image not found or type unknown



Exploitation et arcellement moral

Par **JEANNOT**, le **23/06/2011** à **01:43**

Bonjour, je travail, bucheron... notre patron ne nous donne aucune fiche de paie, si on ne signe pas une feuille de 39 heures... nous travaillons de 6h30 à midi ..1/4 dh pour manger ensuite de midi et demi à 5h30 voir 18 heures donc nous comptons 260 à 264 heures travaillées ..et nous sommes payés 151 heures... déjà mis aux prudhommes mais les ouvriers quittent l'entreprise avec(une carotte) pour fermer leur (g) donc cela ne va jamais au bout ...de plus l'entreprise compte 4 yougos... 2 de la famille moi, mon fils, et un nouveau donc quoi faire ...je vais avoir 55 ans et je ne peux pas quitter ...le patron me arse de crevure, de bon à rien ...car il veut que je parte de moi-même cela va faire 19 ans que je travaille dans cette boîtemerci de me répondre ou porter plainte et quoi faire merci beaucoup

Par **Cornil**, le **27/06/2011** à **00:25**

bonsoir jeannot, un recours aux prud'hommes pour heures supplémentaires non payées me paraît s'imposer, avec un détail des heures effectuées et si possibles des attestations. Tu ne seras nullement obligé de partir une "carotte" pour fermer ta gueule... d'ailleurs les ouvriers parisiens comme cela seront d'autant plus libres pour attester en ta faveur. Bon courage et bonne chance.